



France Langue – COVID 19

Guide des pratiques sanitaires

Mise à jour du 19 juillet 2022

(for information in English please go directly to page 11)

OBJECTIFS DE CE GUIDE

La France est frappée par une crise sanitaire majeure liée à l'épidémie de Coronavirus. La maladie provoquée par ce Coronavirus a été nommée COVID-19 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le secteur d'activité de France Langue implique, par nature, le regroupement de personnes concentrées autour d'une même tâche dans une dynamique de coopération. Les interactions entre les participants représentent l'essence même de l'activité, ce qui constitue une situation à risques.

Dans ce contexte, France Langue a constitué une commission Covid-19 et a élaboré ce guide sanitaire à partir des recommandations et obligations légales applicables pour les salariés. Il est basé sur le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 et les fiches métiers applicables (accueil du public, formation, fonctions transverses...) validé par le ministère du travail.

Ce guide vise à organiser l'activité en garantissant la bonne préservation de la santé des salariés, des travailleurs non-salariés, apprenants, clients, sous-traitants, fournisseurs et dirigeants et ainsi participer à la prévention et limiter la propagation du COVID-19. Chacun est responsable à titre individuel et collectif du respect du contenu de ce guide et de le faire respecter pour sa propre sécurité et celle de ses interlocuteurs. La sécurité est l'affaire de tous et l'activité doit s'organiser autour du respect strict des gestes barrières.

Le présent guide pourra être mis à jour en fonction des évolutions des recommandations préconisées par le gouvernement et des retours d'expériences du secteur.

Les informations détaillées concernant les mesures sanitaires prises par le gouvernement français sont disponibles sur le site internet :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

LES GESTES BARRIERES

A minima, les entreprises concernées par l'activité de formation / enseignement se doivent de mettre en place et de faire respecter les gestes barrières individuels (consignes du gouvernement), à savoir :

- Respecter la distance d'1 mètre minimum entre chaque individu. La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale recommandée d'un mètre entre chaque personne (distance recommandée en France), permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.
 - Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydroalcoolique, et au moins en arrivant dans le centre, avant et après la prise de boisson, de nourriture de cigarettes, après un passage aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, après contact impromptu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes. Se sécher avec essuie-mains en papier à usage unique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.
 - Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire.
- Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.
- Éviter de se toucher le visage.
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid).
- Aérer les pièces 10 minutes 3 fois par jour.
 - Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, fièvre, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS DE COVID-19 AU SEIN DES ECOLES FRANCE LANGUE

Conduite à tenir en cas de symptômes

Les symptômes évocateurs sont la toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, difficultés respiratoires, à parler ou à avaler, perte du goût ou de l'odorat etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat du salarié ou client avec un masque chirurgical dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. – Dans le cas d'un client mineur, appel sans délai des parents/responsables légaux
 - La protection : éviter les contacts avec les collègues, appliquer les gestes barrières en gardant une distance de 1 à 2 mètres et en portant un masque.
 - Mobiliser le professionnel de santé dédié de l'établissement, un sauveteur/secouriste du travail formé au risque Covid ou le référent Covid, selon l'organisation locale
- Rechercher des signes de gravité
 - En l'absence de signes de gravité, contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
- En cas de signes de gravité (exp. détresse respiratoire), appeler le SAMU :
 - Composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler, de se présenter, présenter en quelques mots la situation (Covid-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation transmettra à un médecin qui vous donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
 - Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours rester à proximité (en respectant la distance d'au moins 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage et la désinfection du poste de travail et le suivi des salariés ayant été en contact avec le cas.

Nettoyage du poste de travail (à valider par le médecin du travail) :

Concernant le poste de travail qui a été occupé par un salarié (ou une table occupée par un client) suspect de Covid-19, aérer la pièce quand c'est possible, traiter les surfaces (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte, interrupteurs...) en utilisant un produit virucide actif sur le coronavirus SARS-CoV-2 (produit respectant la norme EN 14 476 +A2 (2019) pour les virus enveloppés ou une substance reconnue pour inactiver le virus (eau de javel à 0,1 %, alcool à 70 %...)).

Les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique.

En cas de test positif

Si le cas Covid est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveaux 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie). Les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en isolement pendant une période de 7 jours (pendant 7 jours pleins à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé et réalisation d'un test au 7ème jour), sauf dans les situations particulières (professionnels d'établissements de santé ou médico-sociaux ou d'opérateurs d'importance vitale...).

Les acteurs du contact-tracing pourront s'appuyer sur les matrices des contacts en entreprise réalisées par le référent pour les cas avérés ainsi que, le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable ») France Langue facilitera et participera à l'information si un salarié ou un client a un test positif.

Si une personne est testée positive, France Langue :

- Informera les personnels et participants en contact direct qu'ils sont peut-être des cas contacts (en respectant l'anonymat et sans aucun détail médical) et en attendant la prise en charge des autres acteurs de prévention.
- Suivra les conseils donnés par l'agence régionale de santé pour chaque cas ou cas similaire.
- Orientera les cas contacts vers les interlocuteurs capables de les renseigner (médecin traitant, médecin du travail et assurance maladie).

REDUCTION DES RISQUES DE TRANSMISSION

Les programmes à France Langue

Nous proposons un programme hybride incluant des cours à l'école combinés à des cours en ligne dans notre école virtuelle FL OnLine.

Le cours standard de français général (20 leçons) a lieu à l'école, les ateliers thématiques complémentaires (cours intensif, super intensif, préparation aux examens) ainsi que les cours particuliers ont lieu en ligne, en classes virtuelles avec nos professeurs.

L'organisation des plannings

A Paris, les cours sont actuellement en présentiel, les ateliers complémentaires ainsi que les cours particuliers (sauf cas exceptionnel) ont lieu en ligne, en classes virtuelle avec nos professeurs. En cas de nombre trop important de personnes présentes en même temps sur site, le planning des cours sera adapté afin de respecter les jauges imposées par le protocole sanitaire, ainsi l'ensemble des classes alterneront entre cours en présentiel à l'école et cours en ligne (par exemple : 3 jours à l'école / 2 jours en ligne). Chaque classe recevra son planning lors de la réunion d'information, organisée le lundi matin.

Notre programme au pair à Paris se fera entièrement en présentiel.

Le programme longue durée alterne des cours en présentiel à l'école et cours en ligne comme prévu dans l'offre initiale.

Dans nos écoles de province (Nice, Bordeaux, Biarritz et Lyon), tous les cours sont principalement en présentiel, les ateliers complémentaires ainsi que les cours particuliers ont lieu en ligne, en classes virtuelles avec nos professeurs.

Les flux au sein de l'établissement

A l'intérieur du bâtiment, un sens unique de circulation est mis en place avec marquage lisible au sol pour éviter les croisements, si ce n'est pas possible, il faut faire respecter les gestes barrières avec port du masque.

Dans les salles de classe

Les enseignants ouvrent leur salle de classe avant l'arrivée des participants et les y attendent à l'intérieur. Pour toute question à un autre personnel du site, ils utilisent l'application Teams (appel ou message) pour éviter au maximum de se déplacer.

L'entrée et la sortie des participants du site FL devront se faire de façon que les personnes ne se croisent pas. Si possible prévoir une porte d'entrée et une porte de sortie ainsi qu'un marquage au sol et des affichages indiquant le sens de circulation.

Les espaces communs

Les espaces communs, ainsi que les distributeurs de boissons, les fontaines à eau etc. sont utilisables sous mesures de nettoyage spécifiques.

HEBERGEMENTS ET TRANSFERTS

Les hébergements/ transferts des clients France Langue seront organisés dans le respect des règles sanitaires et en fonction des guides spécifiques sectoriels. Par exemple, pour les hôtels, il convient de veiller à l'application du protocole de déconfinement commun à toute la profession HCR (hôtels, cafés et restaurants).

Protocole d'accueil en famille

Les familles d'accueil choisies par France Langue respecteront les règles sanitaires suivantes afin de garantir la sécurité des étudiants :

- Application des gestes barrières (comme détaillés plus haut)
- Le port du masque n'est pas systématiquement utilisé par nos familles mais les étudiants sont libres d'en porter un s'ils le souhaitent ou bien si l'évolution de la situation l'impose
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique. Toutes les familles mettent à disposition des étudiants du gel ou du savon
- Nettoyage approfondi de toutes les pièces et points de contact
- Délai minimum de 24h entre 2 séjours afin d'optimiser l'aération et le nettoyage de la chambre et de la maison ou de l'appartement.
- Si l'étudiant est cas covid : La famille s'engage à garder l'étudiant durant toute la période d'isolement. Une majoration pour pension complète sera attribuée à la famille.
- Si un membre de la famille est cas Covid: L'étudiant devra y rester car faisant partie de la même "cellule familiale". S'il souhaite toutefois quitter la famille, il ne sera pas placé dans une autre famille. Il devra se charger seul d'un autre hébergement qui sera à ses propres frais.

Protocole d'accueil en résidence

Chaque résidence applique son propre protocole, il est amené à évoluer en fonction des conditions. Les résidences accueilleront les étudiants dans le respect des conditions minimum suivantes :

- Rappel et affichage à la réception des gestes barrières
- Le port du masque est recommandé dans les espaces communs si la distanciation sociale ne peut pas être respectée
- La réception de votre résidence n'accueille qu'une seule personne à la fois avec port du masque
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour certaines résidences
- Nettoyage approfondi de tous les espaces communs et points de contact
- Les espaces communs de certaines résidences, salle d'étude, salle de sport, bibliothèque... peuvent être fermés jusqu'à nouvel ordre
- Résidences avec cuisine partagée : pas plus de 3 personnes à la fois, nettoyage des cuisines 2 fois par jour
- Délai de rotation minimum de 24h entre 2 séjours afin d'optimiser l'aération et le nettoyage de la chambre.

CONDITIONS D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Pour connaître les dernières mises à jour sur la couleur de votre pays et voir les conditions d'entrée en France qui s'appliquent, se référer au site officiel:

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

Classification des pays sur la base des indicateurs sanitaires

- **Pays « verts »** : pays et territoires dans lesquels aucune circulation active du virus n'est observée et aucun variant préoccupant n'est recensé.
- **Pays « orange »** : pays dans lesquels on observe une circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants. Il s'agit de tous les pays n'étant pas inclus dans les listes des pays « verts » et « rouges ».
- **Pays « rouges »** : pays dans lesquels une circulation active du virus est observée avec une présence de variants préoccupants.
- **Pays « rouge écarlate »** : circulation particulièrement active du virus et/ou découverte d'un variant susceptible de présenter un risque de transmissibilité accrue ou d'échappement immunitaire.

CONTACT UTILE

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

Détails des déplacements et restrictions :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

Pass Sanitaire

<https://www.gouvernement.fr/le-1er-juillet-2021-le-pass-sanitaire-devient-europeen>

Carte, règles et motifs impérieux

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager#section-b3152>

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE – SPECIAL COVID

Vous pouvez consulter nos conditions particulières de vente COVID et nos conditions générales de vente sur notre site internet : <https://sejour.fl-france.fr/covid-19/>

CONDITIONS OF ENTRY IN FRANCE

To know the latest updates on the color of your country and to see the entry conditions in France that apply, refer to the official website:

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Certificate-of-international-travel>

Accordingly, countries have been classified based on health indicators. The lists of countries may be updated as the epidemic situation evolves. The countries have therefore been classified as follows:

- **“Green list”** countries and territories: Countries or territories where no active circulation of the virus is observed and no variant of concern is identified.
- **“Amber list”** countries: Countries where active circulation of the virus is observed in controlled proportions, without spread of any variants of concern. These are all countries not included in the “green” and “red” list countries.
- **“Red list”** countries: Countries where active circulation of the virus is observed with the presence of variants of concern.
- **“Scarlet list”** countries: Countries where there is very active circulation of the virus and discovery of a variant that may pose a risk of increased transmissibility or immune escape.

RESTRICTIONS APPLIED IN FRANCE

Wearing a mask is optional in public places.

USEFUL CONTACT

Toll free number: Info on Coronavirus COVID-19, 24/7 : 0 800 130 000.

Détails of travels and restrictions :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

Health Pass

<https://www.gouvernement.fr/le-1er-juillet-2021-le-pass-sanitaire-devient-europeen>

Maps, rules, compelling reasons

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager#section-b3152>
